

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**L'ALPHA MEDIATHEQUE : CONTRAT AVEC LA
COMPAGNIE IOTA POUR L'ORGANISATION
D'UNE ANIMATION**

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2018-D- 21

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- **VU**, le code général des collectivités territoriales,
- **VU**, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- **VU**, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat passé entre la compagnie IOTA dont le siège social est situé 6830 Bouillon, 1-3 rue de la Rochette Province de Luxembourg en BELGIQUE et GrandAngoulême pour une animation proposée à la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – Le contrat prévoit que l'animation « DEDANS – DEHORS / INSIDE OUT » sera présentée le 14 février 2018 à l'Alpha Médiathèque.

Article 3 – Le prix convenu est de 530,50 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 janvier 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **22/01/2018**
Publié ou notifié,
Le **22/01/2018**